Mamavela

Attendre un enfant en Belgique : toutes les démarches

Suivi de grossesse, coûts, congés, aides et démarches du bébé en Belgique, étape par étape, d'après les sources officielles.

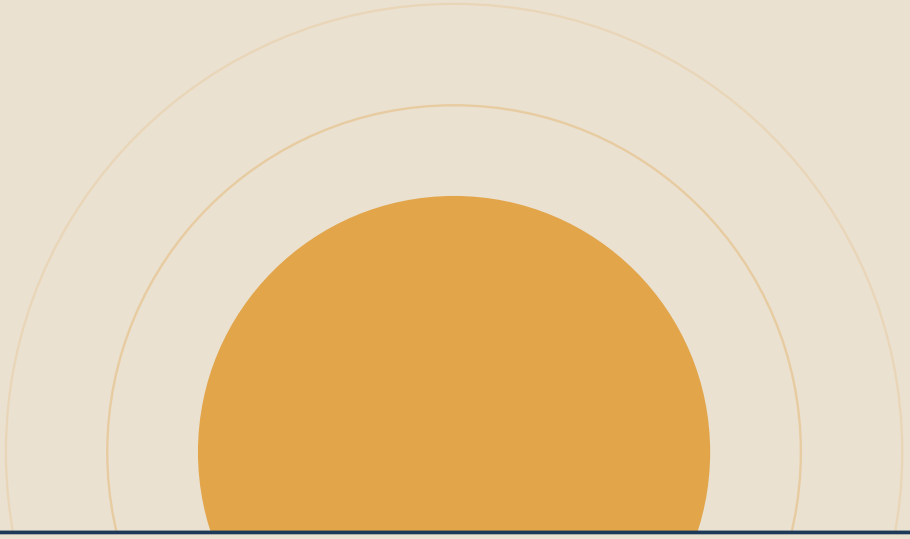

Extrait gratuit

Usage personnel de l'acheteur et de sa famille ; partage et revente interdits. Ce livre informe et ne remplace pas un avis médical.
Questions : administration@lacangel.fr

Sommaire

Avant de commencer 3

Comment utiliser ce livre 3

Les trois mots qui reviennent partout 4

1. Le début de la grossesse : premiers rendez-vous et premiers choix 5

La première consultation 5

Votre affiliation à une mutualité 5

Choisir où accoucher 6

Votre checklist du premier trimestre 6

Avant de commencer

Vous attendez un enfant en Belgique, ou vous venez de l'apprendre. Très vite, à côté de la joie, des fatigues et des questions de santé, arrive une autre série de questions : à qui faut-il le dire, et quand ? Qui paie le repos de maternité ? Combien de jours le papa ou la coparente peut-il prendre ? Faut-il demander la prime de naissance, ou arrive-t-elle toute seule ? Et à quelle commune déclarer bébé si vous accouchez dans une autre ville ?

Ce guide a été écrit pour répondre à tout cela, dans l'ordre où les questions se posent, avec une règle simple : **chaque montant et chaque durée vient d'une source officielle belge**, lue le 13 octobre 2026, et le nom de la source est donné à côté du chiffre. Quand une règle dépend de la Région (les allocations familiales, par exemple), vous trouverez les trois Régions côte à côte : Wallonie, Bruxelles-Capitale et Flandre.

Il repose sur trois promesses.

Une seule source, dans l'ordre. Plutôt que dix onglets ouverts entre l'INAMI, l'ONEM, votre mutualité, votre caisse d'allocations familiales et la commune, vous avez ici le parcours complet, du test positif aux premiers mois de bébé.

Des chiffres datés. Les montants belges sont indexés plusieurs fois par an. Tous ceux de ce guide sont donnés « en vigueur au 13 octobre 2026 ». Si vous lisez ce livre plus tard, gardez la logique et revérifiez le chiffre sur le site indiqué : la méthode, elle, ne change pas.

Aucun jugement. Vous travaillez ou non, vous êtes en couple ou seule, avec un homme ou une femme, enceinte naturellement ou après une PMA, vous allaitez ou non : toutes les situations ont leur place ici, et un chapitre entier leur est consacré.

> **Ce guide informe ; il ne remplace ni votre médecin, ni votre sage-femme, ni un conseil juridique.**
>
> Pour votre santé, suivez l'avis de votre gynécologue, de votre médecin généraliste ou de votre sage-femme. Pour un litige avec un employeur ou une caisse, adressez-vous à votre syndicat, à votre mutualité, à un service d'aide juridique ou à un avocat. En cas d'urgence vitale, appelez le **112**.

Comment utiliser ce livre

Vous n'êtes pas obligée de le lire d'une traite. Si vous venez d'apprendre la nouvelle, commencez par les chapitres 1 et 2. Si vous êtes au 6e mois, filez au chapitre 6 (allocation de naissance) et au calendrier du chapitre 12. Si bébé est né, le chapitre 8 (déclaration de naissance) et le chapitre 9 (les premiers mois) sont pour vous. Le partenaire trouvera son chapitre au numéro 5.

Les cases « [ ] » sont faites pour être cochées, au stylo, sur la version imprimée. Les pages « À

remplir » vous permettent de garder au même endroit les numéros, les dates et les noms dont vous aurez besoin.

Les trois mots qui reviennent partout

- **La mutualité** (ou « mutuelle ») : c'est elle qui rembourse vos soins de santé et qui vous paie les indemnités de repos de maternité, de congé de naissance, d'écartement ou de pauses d'allaitement, pour le compte de l'INAMI. Vous êtes affiliée à une mutualité, ou à la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI), qui joue le même rôle.
- **La caisse d'allocations familiales** : c'est elle qui verse l'allocation (ou prime) de naissance et les allocations familiales mensuelles. Elle dépend de la Région où l'enfant est domicilié.
- **L'ONEM** : l'Office national de l'emploi paie les allocations d'interruption du congé parental des travailleurs salariés.

1. Le début de la grossesse : premiers rendez-vous et premiers choix

La première consultation

Que vous ayez fait un test en pharmacie ou une prise de sang, la première étape est la même : prendre rendez-vous avec un professionnel qui confirmera la grossesse, estimera sa date de début et vous donnera une **date présumée d'accouchement**. En Belgique, trois portes d'entrée sont possibles :

- **votre médecin généraliste**, qui peut confirmer la grossesse, prescrire les premières analyses et vous orienter ;
- **un gynécologue-obstétricien**, en cabinet privé ou à l'hôpital, qui assure souvent le suivi complet et l'accouchement ;
- **une sage-femme**, en cabinet, à domicile ou à l'hôpital, qui peut suivre une grossesse sans complication de bout en bout.

Vous pouvez combiner : beaucoup de femmes sont suivies par un gynécologue et voient une sage-femme pour la préparation à la naissance et le retour à la maison.

Cette date présumée d'accouchement est le point de départ de presque toutes vos démarches : début du repos de maternité, certificat pour l'employeur, demande d'allocation de naissance. Notez-la à la page « À remplir » du chapitre 15 dès qu'on vous la donne.

Votre affiliation à une mutualité

Avant tout, vérifiez que vous êtes bien en ordre de mutualité : affiliation active, cotisations payées. Les remboursements des consultations, échographies, analyses et de l'accouchement en dépendent, tout comme les indemnités de repos de maternité. Si vous venez d'arriver en Belgique, si vous changez de statut (fin d'études, premier emploi, chômage) ou si vous n'êtes affiliée nulle part, réglez cela en premier : votre mutualité vous dira ce qui manque.

> **Bon à savoir.**
>
> La mutualité ne sert pas qu'à rembourser. Beaucoup proposent aussi des avantages liés à la naissance dans le cadre de leur assurance complémentaire (séances de préparation, cadeaux de naissance, interventions dans certains frais). Ces avantages varient d'une mutualité à l'autre : demandez la liste à la vôtre.

Choisir où accoucher

En Belgique, la très grande majorité des naissances ont lieu dans une maternité hospitalière. Il existe aussi des accouchements à domicile ou en maison de naissance, accompagnés par des sages-femmes, pour les grossesses sans complication. Le choix dépend de votre santé, de vos envies, de la distance et de qui assure votre suivi : un gynécologue accouche en général dans l'hôpital où il travaille.

Quelques questions à poser lors de la visite d'une maternité :

- ☐ Qui sera présent à l'accouchement (gynécologue de garde, sage-femme) ?
- ☐ Le partenaire peut-il rester la nuit ?
- ☐ Combien de jours dure en général le séjour après un accouchement par voie basse, et après une césarienne ?
- ☐ La maternité dispose-t-elle d'un service de néonatologie, et de quel niveau ?
- ☐ Quel est le coût d'une chambre commune et d'une chambre particulière, et que rembourse mon assurance hospitalisation ?
- ☐ Une consultante en lactation ou une sage-femme formée à l'allaitement est-elle disponible ?
- ☐ La déclaration de naissance peut-elle se faire à la maternité (cela dépend de la commune, voir chapitre 8) ?

> **Le coût de la chambre.**
> Les suppléments d'honoraires et de chambre peuvent être importants en chambre particulière. Avant l'accouchement, demandez à l'hôpital une estimation écrite et vérifiez avec votre mutualité et, si vous en avez une, votre assurance hospitalisation ce qui sera pris en charge.

Votre checklist du premier trimestre

- ☐ Rendez-vous chez le généraliste, le gynécologue ou la sage-femme
- ☐ Date présumée d'accouchement notée
- ☐ Mutualité en ordre (affiliation, cotisations)
- ☐ Premières analyses et première échographie planifiées
- ☐ Inscription à une consultation prénatale ONE ou Kind en Gezin, si vous le souhaitez (chapitre 2)
- ☐ Réflexion sur le moment d'annoncer la grossesse à l'employeur (chapitre 3)
- ☐ Si vous n'êtes pas mariée et souhaitez que le père ou la coparente reconnaisse l'enfant avant la naissance : se renseigner à la commune (chapitre 8)

Fin de l’extrait

Merci de nous avoir lus jusqu’ici. Nous espérons que ces premières pages vous servent déjà, et qu’elles vous montrent comment le reste du livre est construit : des étapes claires, des pages à remplir, des sources que vous pouvez vérifier.

Le livre complet compte 47 pages.

Le retrouver ici : https://mamavela.fr/boutique/attendre-un-enfant-en-belgique/

Paiement unique, PDF immédiat.